

DÉLIBÉRATIONS

N° 2020/028/5.7

Feuillet n° 29

Département de la DORDOGNE – Arrondissement de SARLAT

**Communauté de Communes
du Terrassonnais en Périgord
Noir Thenon Hautefort**

**Pôle des Services Publics
58 Ave Jean Jaurès
24120 TERRASSON-
LAVILLEDIEU**

L'an deux mil vingt, le 25 février, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des Fêtes de Terrasson-Lavilledieu, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET.

Date de convocation : 18 février 2020

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	60
Présents	40
Votants :	43
Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0

PRÉSENTS :

Titulaires : Didier CLERJOUX, Bertrand CAGNIART, Lionel ARMAGHANIAN, Bernadette MERLIN, Jean-Marie SALVETAT, Patricia FLAGEAT, Guy COUPLET, Stéphane ROUDIER, Annie DELAGE, Gaston GRAND, Jacques MIGNOT, Catherine LUSTRISSY, Roland MOULINIER, Charles SOL, Serge EYMARD, Laurent DELAGE, Claude SAUTIER, Jean-Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, Serge PEDENON, Jean-Claude GUARISE, Bernard DURAND, Jean-Michel LAGORCE, Régine ANGLARD, Jean BOUSQUET, Coralie DAUBISSE, Florence DEBAT-BOUYSSOU, Isabelle DUPUY, Frédéric GAUTHIER, Jean-Pierre JACQUINET, Claudine LIARSOU, Sabine MALARD, Francis VALADE, Jean-Luc BLANCHARD, Dominique BOUSQUET, Dominique DURAND, Laurent PELLERIN.

Suppléants : Jean-Pierre COLIN représente Josiane LEVISKI, Sylviane GRANDCHAMP représente Gérard DEBET, Patrick DELAUGEAS représente Camille GERAUD.

EXCUSÉS

Titulaires : Dominique DURUY, Josiane LEVISKI, Gérard DEBET, Gérard MERCIER, Jean-Marie CHANQUOI, Jean-Michel LAGORSE, Nadine ÉLOI, Yves MOREAU, Daniel BOUTOT, Philippe VIEILLEFOSSE, Pierre AUGUSTE, Isabelle COMBESCOT, Olivier ROUZIER, Alexandra DUMAS, Francis AUMETTRE, Camille GERAUD, Laurent MONTEIL, Michel LAPOUGE, Bernard BEAUDRY, Pierre DELMON donne pouvoir à Jean BOUSQUET, Roger LAROUQUIE, Arlette VERDIER donne pouvoir à Isabelle DUPUY, Nicole RAVIDAT donne pouvoir à Jean-Luc BLANCHARD.

SECRÉTAIRE : Mme Annie DELAGE

OBJET : Pôle d'Interprétation de la Préhistoire (PIP) : modification des statuts

Le Pôle d'Interprétation de la Préhistoire (PIP) demande par courrier reçu le 25 février d'approuver la modification statutaire suivante :

AR PREFECTURE

024-200041150-20200225-DE2020028-DE
Regu le 27/02/2020

M. le Préfet suggère, par souci de simplification, la modification de l'article 8.1 qui concerne la représentation de l'Etat dans le Conseil d'administration :

Ancienne rédaction :

« L'Etat est représenté au conseil d'administration par le représentant de l'Etat du département (Préfet de la Dordogne) ; les quatre autres représentants de l'Etat sont désignés par le Préfet de la Dordogne :

- Le recteur de l'académie de Bordeaux
- Le directeur régional des affaires culturelles de Nouvelle Aquitaine
- Le Directeur régional adjoint de l'environnement, de l'aménagement et du logement, chargé de l'aménagement du territoire,
- Le chargé de mission développement économique, service tourisme, commerce artisanat et services de la DIRECCTE Nouvelle Aquitaine. »

Nouvelle rédaction :

« L'Etat est représenté au conseil d'administration par le Préfet de la Dordogne ou son représentant. Les quatre autres représentants de l'Etat sont désignés par le Préfet de la Dordogne »

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **VALIDE** la modification statutaire ci-dessus ;
- **AUTORISE** M. le Président à signer tout type de document administratif se rapportant à la présente délibération.

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,
le 27/02/2020

Le Président,
Dominique BOUSQUET.



AR PREFECTURE
024-200041150-20200225-DE2020028-DE
Reçu le 27/02/2020

